



Pension alimentaire obligatoire

Par **Afterwork22**, le **08/12/2020** à **08:16**

Bonjour,

Je m'étais séparé de ma femme pendant un an et demi. J'ai eu une aventure de deux mois avec une africaine et elle est tombée enceinte enfin bref. Elle me demande maintenant bien sur une pension alimentaire. J'ai 3 enfants déjà. Donc pouvez vous m'expliquer comment cela fonctionne et quels sont mes droits? Je ne veux absolument pas que cette femme touche à mon patrimoine familial. Surtout que je vais me marier avec la mère de mes 3 enfants
Comment faire?

Merci d'avance

Par **youris**, le **08/12/2020** à **10:30**

bonjour,

tant que vous n'avez pas reconnu cet enfant, vous n'avez rien à payer.

par contre, cette femme peut faire devant le tribunal une action en recherche de paternité.

si le tribunal déclare que vous êtes le père de cet enfant, vous devrez payer une pension alimentaire, enfant qui sera votre héritier comme vos 3 autres enfants.

il est un peu tard pour penser à l'héritage de votre patrimoine familial.

salutations